



La CFDT conforte sa première place

La CFDT a la plus forte progression des trois organisations syndicales qui ont amélioré leur score. La CFDT est présente dans les quatre comités d'établissement d'APRR. La CNSF et la CFTC disparaissent du champ syndical après la perte de leur dernière représentativité en région Paris et Rhône. Le vote électronique est un succès avec 1908 votes valablement exprimés malgré un important nombre de rayures sur les listes des organisations syndicales. Une forme d'expression individuelle ou des manipulations ordonnées pour certains, la question reste posée, mais le maniement du vote est très facile et accessible à tous, cette généralisation des rayures en étant la preuve.

Listes	2013/2016	2017/2020	% + ou -
CFDT	26,02%	28,41%	+ 2,39%
CFE CGC	15,73%	16,93%	+ 1,20%
CFTC	2,96%	2,25%	- 0,71%
CGT	17,87%	18,40%	+ 0,53%
CNSF	3,48%	2,10%	- 1,38%
FO	14,44%	13,42%	- 1,02%
SUD	19,49%	18,50%	- 0,99%
T	100%	100%	0

% de représentativité en négociation APRR

- CFDT 29,70 %**
- CGC 17,70 %
- CGT 19,23 %
- FO 14,03 %
- SUD 19,34 %

Affaire bouclée pour les locaux vacances

Les comités du Rhin, du Rhône et des directions ont donc voté majoritairement pour la vente du patrimoine afin d'éviter un endettement insurmontable au détriment des prestations aux salariés. Le CCE sera informé de la chose en avril et la commission ad hoc fera le nécessaire pour que les comités retrouvent, après vente, une indemnité financière intéressante dont les employés seront les bénéficiaires.

Diffusion par mail d'information à caractère syndical

Toujours les mêmes pleurnichards qui se sont émus en réunion des délégués du personnel des envois syndicaux sur les boites mails des salariés. Faire référence à l'accord 2007.4 sur le droit syndical est une erreur juridique qui nous amuse beaucoup aujourd'hui, cet accord n'étant toujours pas signé par les plaignants ! Les actes des organisations syndicales ne regardent pas les délégués du personnel mais les organisations syndicales, le patron et aussi le juge en cas d'incompréhension. Il est grand temps de devenir adulte ; si un salarié ne veut pas de ces envois, il les traite (en un clic) en spam ou en indésirable comme pour ces publicités intempestives rencontrées au gré de la navigation sur internet. Il n'y pas d'obligation de lecture et le reste relève plus d'une crise existentielle ou de jalousie technologique.

NAO : 1^{er} réunion sur les salaires le 17 février

La CFDT a écrit à la direction pour poser ses revendications salariales et demander aussi une revalorisation du paiement de l'astreinte. Il y a eu des propositions, plus que favorables, refusées majoritairement, maintenant il est temps de revoir ce paiement devenu peu favorable depuis 1998. En cas de refus, la CFDT dernière signataire de l'accord le dénoncera. Les forfaits TIS, les paniers et déplacements doivent être aussi revalorisés dans une entreprise en plein boum économique. Ce n'est pas le classement flatteur du point de vue social d'APRR dans « Capital », le journal économique réactionnaire, qui nous fera penser le contraire, au vu d'une enquête oubliée des pertes d'emplois et porte-parole des salariés, lesquels ?

Affichage 12 février 2017